

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT  
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2017/02  
DU MARDI 07 FEVRIER 2017- 20 H 00**

***Présents*** : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Sandrine BUENAFUENTE, David CLOUVET, Stéphane RAYMOND, Marie-Thérèse PERRET, Ingrid VACLE, Jérôme VAUCHER.

***Excusés*** : Isabelle BRULAY (Procuration à Marie-Thérèse PERRET, Philippe MANOUKIAN, Stéphanie MATHON.

***Date de convocation*** : 01<sup>er</sup> février 2017

***Secrétaire de séance*** : Sandrine BUENAFUENTE

**Requalification des abords de la salle des fêtes / sécurisation et embellissement de l'entrée Sud du village - choix de l'entreprise (Délibération n°D20170201)**

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été réalisée pour les travaux de « ***Requalification des abords de la Salle des fêtes / Sécurisation et embellissement de l'entrée Sud du village*** »

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 janvier 2017 à 17 h 00

L'ouverture des plis a eu lieu le 01<sup>er</sup> février 2017 à 19 h 00 en présence du Maire.

3 entreprises ont répondu.

Avant ouverture des plis, la commission a décidé que les prestations supplémentaires ne seraient pas incluses dans le marché. Seule la tranche ferme sera prise en compte.

La commission en charge du dossier s'est réunie le 01<sup>er</sup> février 2017 et a effectué l'analyse des plis

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise SOCAP sise à CHATILLON SUR CHALARONNE

***Tranche Ferme***

56 916.03 € H.T / 68 299.23 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition faite par la commission en charge du dossier « ***Requalification des abords de la Salle des fêtes / Sécurisation et embellissement de l'entrée Sud du village*** »

- **Décide** d'attribuer le marché adapté à l'entreprise SOCAP sise à CHATILLON SUR CHALARONNE pour un montant de :

***Tranche Ferme***

56 916.03 € H.T / 68 299.23 € T.T.C.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

**Lotissement du Village (Délibération n°D20170202)**

Daniel VERNAY informe le conseil Municipal que le permis d'aménager a été déposé.

Il présente ensuite les plans de financement proposés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour l'alimentation électrique et la mise en souterrain du réseau de télécommunication des futurs lotissements communaux

Le Conseil Municipal approuve les plans de financement proposés par le SIEA.

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Une réunion avec SARESE, SOGEDO, SIEA ... est programmée le 16 février 2017 afin de définir le cadre de l'étude technique (planification et coordination des travaux)

**Représentants Communauté de Communes de la Dombes**

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa démission de la Communauté de Communes de la Dombes.

Selon l'ordre du tableau, la commune sera donc représentée par

Titulaire : Pascale DEGLETAGNE

Suppléant : Marc RIGOLLET

Les conseillers municipaux se sont proposés pour participer à des commissions communautaires :

Commission TOURISME : Pascale DEGLETAGNE

Commission SCOT, PLUI, ADS : Daniel VERNAY

Commission ENVIRONNEMENT : M Jérôme VAUCHER

Commission SPANC ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : M Marc RIGOLLET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME : Pascale DEGLETAGNE

CLECT : Titulaire : M Bernard JARNET /Suppléant : M Daniel VERNAY

#### **Droit de préemption : Délégation au Maire**

**(Délibération n°D20170203)**

Le Maire explique que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans des conditions prévues à l'article L.2122-23.

Dans le souci de faciliter la gestion communale, de lui donner plus de souplesse, et de respecter les délais, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213.3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal :

Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones du PLU concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu à l'unanimité

- donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213.3 de ce même code dans l'ensemble des zones du PLU concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal pourra mettre fin à la délégation à tout moment pendant le mandat

#### **Renouvellement convention salle de réunion paroisse**

**(Délibération n°D20170204)**

Ce sujet est reporté.

#### **Demandes d'autorisation d'Urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande suivante :

Permis d'aménager – Lot du village- . Demandeur : Commune de SULIGNAT

Permis de Construire GUYOT Romain : Information sur la nécessité d'une extension du réseau électricité de 40m environ. Les travaux seront à la charge du pétitionnaire.

## Comptes rendus de réunions

- Sobeca / fibre optique : 09/01/2017 et 25/01/2017
- Conseil communautaire 11/01/2017– 26/01/2017
- VEYLE VIVA NTE : demie –journée technique - 17/01/2017 / Comité syndical (07/02/2017)
- Gendarmerie : Inspection annuelle communauté de brigades (07/02/2017)

## Réunions à venir

- Bureau Veritas (08/02/2017) Vérification des installations des la salle des fêtes / cantine.
- Maires Ruraux de l'Ain (15/02/2017) : dîner-débat « Culture et Patrimoine » à FAREINS
- SIeA : Assemblée Générale à PERONNAS (17/02/2017)
- Académie de la Dombes : présentation de la revue Dombes n°39 -25/02/2017
- Fleurissement : Remise des prix « Graines de l'Ain » 18/03/2017
- Département de l'Ain : Rendez-vous national dédié à l'innovation sociale (15 et 16/02/2017)

## Informations de la municipalité

**Salle des Fêtes** : la visite périodique de la sous commission départementale d'accessibilité prévue le 02/02/2017 a été repoussée à fin février.

### **Commission Voirie** :

- Eclairage public : La commission voirie entamera une réflexion pour la diminution de l'éclairage public. Une réunion sera programmée avec M JANODY (SIeA).une information paraîtra dans le bulletin municipal.
- Une rencontre est prévue le 13/02 avec la Direction des routes pour évoquer le problème de la sécurisation du carrefour RD 64 / RD 2 et la vitesse excessive au niveau de Montjoli.
- Des rétrécisseurs de voie provisoires ont été installés devant ADG Motoculture .

### **Local Bourbouillon** : Information sur le départ de Jérémy HOAREAU

- Parc éolien : La société CNR a pris contact avec la Mairie pour un projet de parc éolien. Marc RIGOLLET prendra rendez-vous avec cette entreprise.
- Le Maire informe le conseil Municipal du piratage de la ligne téléphonique mairie (860 € HT) : une plainte a été déposée en gendarmerie. La facture sera contestée auprès d'ORANGE.

**Cantine** : projet d'installation d'une vingtaine de porte-manteaux.

**Ecole** : un après-midi jeux est organisé le jeudi 09/02 avec le club de l'amitié et le club de St Julien sur Veyle.

**Bulletin municipal** : 9 demandes d'insertions d'encarts publicitaires ont été reçus.

- La Ronde des Jeux s'est déroulée le 27 janvier 2017 à SULIGNAT. Pascale DEGLETAGNE remarque que la salle de réunion est très mal insonorisée. Une réflexion sera engagée pour la réduction de la résonance de cette salle.